



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

# **Mode d'emploi de StopCovid**

**Ce document a été réalisé avec le concours d'associations d'élus afin d'outiller le déploiement de l'application StopCovid dans les territoires**

*Version du 29/05/2020*

## **Stopcovid, un outil au service de la santé**

L'application StopCovid, mise à disposition du grand public, peut être une brique sanitaire complémentaire pour accompagner les plans de déconfinement (reprise d'activité des commerces et marchés, augmentation de l'utilisation des transports en commun, retour des élèves dans les écoles, collèges et lycées, etc.).

L'enjeu est de prévenir et d'identifier rapidement l'émergence de nouveaux foyers d'infection. Le retour d'expérience de la première vague épidémique a démontré l'importance de réagir vite. Il est donc essentiel que la diffusion de StopCovid s'opère au plus près du terrain et dans une logique d'accompagnement et de pédagogie des habitants des différents territoires.

*Ce document récapitule les informations clés et les ressources disponibles qui permettront aux élus et acteurs locaux de jouer ce rôle de proximité et de faciliter la diffusion de l'application en cohérence avec l'action locale.*

# Sommaire

<b>1. Edito .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Présentation de l'application.....</b>	<b>5</b>
A quoi sert StopCovid.....	5
Ce qu'est StopCovid .....	5
Les 4 principes fondamentaux de StopCovid.....	6
Ce que ce n'est pas StopCovid .....	8
Les données personnelles.....	8
Dans la vie quotidienne, comment ça marche ? .....	9
La CNIL a-t-elle été associée aux travaux ?.....	9
Comment feront les gens qui n'ont pas de smartphone ou qui ne sont pas à l'aise avec le numérique ? .....	14
On parle de 70% ou 80% d'utilisateurs pour qu'une telle solution soit efficace : n'est-il pas illusoire d'atteindre de tels niveaux d'utilisation ? .....	10
Que deviendra l'application après l'épidémie ? .....	11
<b>3. Et techniquement, comment ça marche ? .....</b>	<b>12</b>
Fonctionnement général .....	12
L'application StopCovid repose-t-elle sur des solutions techniques étrangères ?.....	12
Pour aller plus loin sur les éléments techniques .....	13
<b>4. Informer et accompagner vos habitants.....</b>	<b>15</b>
Une plateforme téléphonique est mise à disposition.....	15
Quelles idées et bonnes pratiques.....	15
Les réseaux locaux à informer pour accompagner les Français.....	16
Le kit à destination des aidants .....	16
<b>5. Ressources disponibles pour s'informer .....</b>	<b>18</b>
En bref.....	18
Les ressources de communication à votre disposition.....	19
Les ressources relatives à l'utilité de l'application .....	19
Les ressources « preuves des garanties » en matière de libertés publiques.....	19
Un rappel du calendrier de développement de l'application..	20
<b>6. Annexes.....</b>	<b>21</b>

# 1. Edito



© Minefi

## « StopCovid : un outil complémentaire à la disposition des collectivités territoriales »

Les collectivités territoriales sont en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Depuis le début de la crise, les élus locaux et agents territoriaux ont assuré les missions essentielles de service public pour leurs habitants, à leurs côtés pour leur apporter soutiens et informations. Je salue leur engagement sans faille.

Un déconfinement progressif a été initié le 11 mai avec l'objectif de franchir une nouvelle étape à partir du 2 juin. Dans cette perspective, des solutions technologiques ont été explorées. Parmi elles, une application permettant d'informer les habitants ayant été à proximité de personnes porteuses du virus.

Après s'être assuré de toutes les garanties en matière de respect de la vie privée et avoir veillé à un large débat public, qui a donné lieu à un vote au Parlement le 27 mai, le Gouvernement a décidé du lancement d'une application « StopCovid ».

Il s'agit d'un outil complémentaire à l'ensemble des mesures sanitaires déjà mises en œuvre pour casser les chaînes de transmission du virus, à la libre disposition des Français qui souhaiteront l'utiliser.

J'ai tenu à ce que vous disposiez d'un mode d'emploi spécifique, élaboré avec les associations d'élus, afin que vous puissiez répondre aux légitimes questionnements des Français. Chaque collectivité aura ainsi les moyens d'apprécier les conditions de mobilisation de cette application, qui comme beaucoup d'autres mesures sanitaires, relève d'une démarche volontaire et responsable de nos concitoyens.

**Cédric O**

**Secrétaire d'Etat chargé du numérique**

## 2. Présentation de l'application

Les éléments d'information qui suivent s'adressent au grand public. Ils permettent de comprendre ce à quoi sert l'application et comment précisément elle fonctionne. Ils peuvent être repris dans toute communication locale.

### A quoi sert StopCovid

L'application sert 3 objectifs :

- **Se protéger**
- **Protéger les autres**
- **Aider le personnel soignant**

### Ce qu'est StopCovid

**StopCovid est une application d'aide à l'identification des cas contacts qui s'inscrit dans le plan sanitaire global de déconfinement du Gouvernement dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.** Le suivi des contacts (ou « *contact tracing* » en anglais) consiste à informer le plus rapidement possible une personne qu'elle a été en contact avec un individu testé positif au Covid-19 dans les jours précédents, afin qu'elle puisse prendre toutes les précautions nécessaires (notamment consulter son médecin traitant) et éviter de contaminer à son tour d'autres personnes et particulièrement ses proches. Cette pratique est très importante pour lutter contre le Covid-19 car une personne infectée peut être contagieuse pendant plusieurs jours sans le savoir et sans présenter de symptômes (personnes dites asymptomatiques).

**Le suivi des cas contacts est bien connu des services médicaux qui travaillent sur le terrain.** Il leur permet de retrouver les chaînes de propagation d'une épidémie. Cependant, il s'agit d'une tâche complexe et chronophage, en particulier dans les cas de zones urbaines denses où les flux de voyageurs en transports en communs sont importants. L'intérêt sanitaire de l'application est ici majeur : **les contacts à risque sont identifiés de façon instantanée et anonyme pour l'ensemble des cas détectés un jour donné.** Une telle performance est impossible avec les seules approches traditionnelles de traçage des contacts. Ainsi, l'application StopCovid sera une aide technologique complémentaire à ces investigations.

**L'application StopCovid a trois ambitions :**

- **Se protéger** : l'application permet de vous prévenir immédiatement si vous avez été en contact rapproché (à moins d'un mètre de distance pendant au moins 15 minutes) dans les derniers jours avec une personne que vous ne connaissez pas et qui vient d'être testée positive au Covid19. Si vous avez téléchargé l'application sur votre téléphone, vous êtes informé de ce type de contact rapproché (par exemple dans les transports en commun ou dans un

commerce), qui vient d'être testé positif et qui est aussi utilisateur de l'application ;

- **Protéger les autres** : si vous avez téléchargé l'application et que, malgré vos précautions, vous venez d'être testé positif, vous pouvez alerter l'ensemble des personnes utilisatrices de l'application avec qui vous avez été en contact rapproché dans les derniers jours mais que vous ne connaissez pas et que vous avez peut-être contaminées. Vous leur permettez d'être prises en charge médicalement dans les meilleurs délais (et donc de réduire leurs risques de complication) et d'éviter qu'elles contaminent à leur tour d'autres personnes ;
- **Aider le personnel soignant** : en cassant la chaîne de transmission du virus, vous contribuez à soulager les soignants qui travaillent jours et nuits pour soigner les malades.



**Je protège les autres** : Si je suis malade, StopCovid me permet de prévenir les personnes que j'ai croisées, même celles que je ne connais pas. Ces personnes pourront alors prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger leur entourage. Ainsi, j'aurais contribué à ralentir la propagation du virus et donc à sauver des vies.

**Je me protège** : StopCovid me permet d'être prévenu si j'ai été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19, même si je ne la connais pas. Cela me permet de me rapprocher au plus vite de mon médecin et de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger et protéger les autres.

**J'aide le personnel soignant** : En cassant la chaîne de transmission du virus, je contribue à soulager les personnels soignants.

*L'infographie ci-dessous est disponible en haute définition (en annexe) et peut être affichée dans tous les lieux publics.*

## Les 4 principes fondamentaux de l'application StopCovid

**Le Gouvernement a fait le choix de ne jamais transiger sur la question du respect de la vie privée et des libertés individuelles.** L'application s'appuie donc sur 4 principes fondamentaux qui garantissent le respect des lois, des valeurs et de la culture française.



### 1. *Volontariat*

**L'application n'est pas obligatoire.** A chaque étape du processus les utilisateurs ont le choix. Ils choisissent d'installer l'application, d'activer le Bluetooth, de partager l'historique de proximité, de déclarer un diagnostic positif ou de désinstaller l'application et par là-même de la supprimer.



### 2. *Respect de la vie privée*

StopCovid utilise le signal Bluetooth pour détecter un smartphone à proximité. **L'application n'utilise donc à aucun moment la localisation des personnes par les données GPS des téléphones portables.** C'est pourquoi, l'application ne pourra pas permettre de savoir où une personne s'est rendue.



**Il n'est pas possible de connaître l'identité de l'utilisateur de l'application.** Il n'y a pas de système d'authentification au moment de l'installation de StopCovid, et en aucun cas l'application recherche une quelconque identité présente sur le smartphone. L'application générera seulement des pseudonymes qui sont renouvelés automatiquement toutes les 15 minutes et sont effacés au bout de 14 jours. Un pseudonyme est par exemple une suite de numéros, de lettres ou de signes, qui ne permet pas par elle-même d'identifier une personne. Seuls ces pseudonymes éphémères sont stockés sur le smartphone, et le cas échéant, partagés vers un serveur central. Personne, pas même l'État, n'aura accès à une liste de personnes diagnostiquées positives ou à une liste des interactions sociales entre les utilisateurs.



### 3. *Transparence*

Par souci de transparence, le gouvernement publie le code source ainsi que la documentation de l'application StopCovid. Cela permet à tout citoyen de vérifier par lui-même des informations aussi importantes que l'effacement des données et les modalités réelles de fonctionnement de l'application.

De plus, cela permet à d'autres pays qui n'auraient pas les capacités de développer une telle technologie, de pouvoir développer une solution sur cette base.



### 4. *Caractère temporaire*

**StopCovid n'a pas vocation à perdurer après la crise sanitaire.** Il s'agit uniquement d'un outil pour limiter la pandémie.

**L'application est d'une grande simplicité car elle ne remplit que deux fonctions :**

- si vous êtes testé positif lors d'un test médical réalisé au sein d'un laboratoire de dépistage Covid-19, vous pouvez vous déclarer dans l'application à partir d'un code qui vous est remis. Dans ce cas, les personnes que vous avez croisées dans les jours précédents et qui possèdent aussi StopCovid sont informées par une notification ;

- symétriquement, si l'un de vos contacts se déclare, c'est vous qui recevez une notification sans connaître l'identité de la personne déclarée positif ; vous êtes le/la seul(e) à avoir cette information et c'est vous qui décidez de contacter les brigades sanitaires ou non.

## Ce que ce n'est pas StopCovid

- **StopCovid n'a rien d'obligatoire** : l'installation est volontaire et requiert le libre consentement de l'utilisateur. En aucun cas, un tiers (employeur, commerçant, etc.) ne peut exiger son installation et son utilisation. L'utilisateur peut désinstaller l'application à tout moment.
- **StopCovid n'est pas permanent** : les données de l'historique de proximité sont effacées au bout de 14 jours et l'application elle-même ne sera plus en service au-delà de la période épidémique.
- **StopCovid n'est pas une application de surveillance** : l'architecture du système technique est pensée de telle manière que personne, pas même l'Etat, n'a accès ni à la liste des personnes déclarées positives, ni à une liste des interactions sociales. L'application ne demande absolument aucune donnée personnelle à l'utilisateur : ni le nom, ni l'adresse, ni même le numéro de téléphone mobile. C'est bien simple : elle ne demande rien à part le consentement de l'utilisateur de l'utiliser.
- **StopCovid n'est pas une application de « tracking »** : la technologie utilisée est celle du Bluetooth et, à la différence d'autres pays, la France a refusé d'avoir recours aux données de géolocalisation. Il n'y a donc aucun moyen de connaître la localisation ni les déplacements des personnes détentrices de l'application.
- **StopCovid n'est pas une application de délation** : si vous êtes informé par notification, il vous est impossible de savoir qui est à l'origine de la notification.
- **StopCovid, enfin, n'a rien d'une boîte noire** : son code est diffusé en open source, permettant à chacun de vérifier par lui-même des informations aussi importantes que l'effacement des données et les modalités réelles de fonctionnement de l'application.

## Les données personnelles

Le Gouvernement respecte pleinement les cadres légaux français et européens de protection des libertés, et notamment le Règlement général sur la protection des données. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), le Conseil National du Numérique (CNUM), la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, et le Conseil d'Etat ont été saisis afin que leurs expertises et leurs recommandations enrichissent, en toute transparence, les réflexions des autorités en charge du développement de l'application.

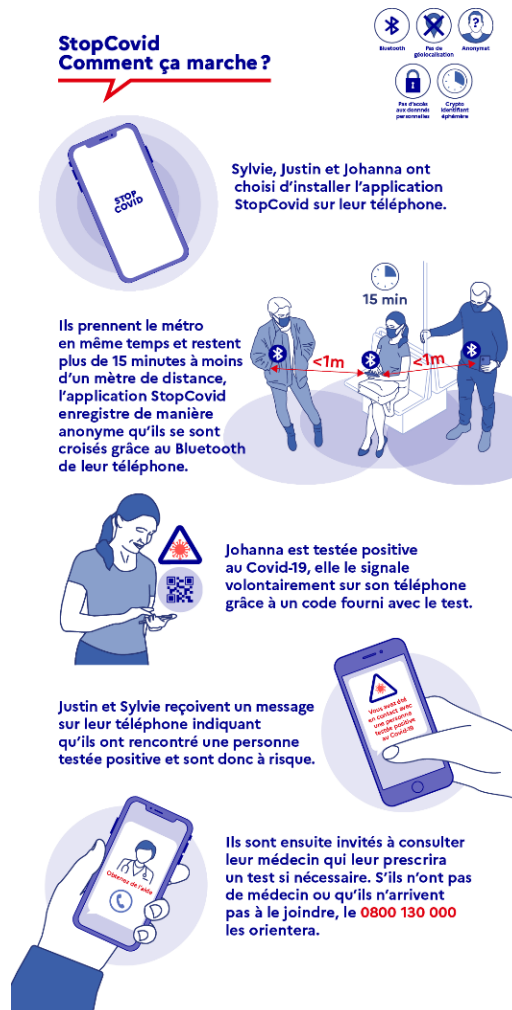
**StopCovid est fondé sur une installation volontaire de l'application et une anonymisation des données, de telle manière que personne ne puisse ni retracer la liste des personnes testées positives ni reconstituer la chaîne de transmission.**

L'application StopCovid s'inscrit dans une démarche de transparence. Les codes sources et la documentation technique sont disponibles pour permettre à chacun de vérifier que les engagements pris sont respectés :

<https://gitlab.inria.fr/stopcovid19/accueil>



## Dans la vie quotidienne, comment ça marche ?



*L'infographie ci-dessus est disponible en haute définition (en annexe) et peut être affichée dans tous les lieux publics.*

## La CNIL a-t-elle été associée aux travaux ?

Dans le respect de son indépendance, la CNIL est informée des choix techniques et de spécifications qui sont faits par l'équipe projet. Elle a été saisie le 20 avril 2020 pour un premier avis puis le 15 mai 2020 pour rendre son avis final avant le débat et le vote au Parlement. Ses avis sont disponibles [ici](#). « Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise, la CNIL estime le dispositif conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) si certaines conditions sont respectées. Elle relève qu'un certain nombre de garanties sont apportées par le projet du Gouvernement, notamment l'utilisation de pseudonymes ». Par ailleurs, elle considère que l'application « **ne conduira pas à créer une liste des personnes contaminées mais simplement une liste de contacts**, pour lesquels toutes les données sont pseudonymisées. **Elle respecte ainsi le concept de protection des données dès la conception** ». Le second avis de la CNIL

dispose que ce « **dispositif temporaire, basé sur le volontariat, peut légalement être mis en œuvre** ».

Par ailleurs le Gouvernement a souhaité associer et mobiliser l'ensemble des instances compétentes sur le sujet afin d'apporter autant de garanties que possible pour s'assurer de la pertinence de StopCovid et protéger la liberté et la vie privée des utilisateurs :

- **le Conseil Scientifique** appelle à « l'utilisation d'outils numériques [en complément d'équipes mobiles] pour un traçage efficace des contacts » ;
- **le Comité National Pilote d'Ethique du Numérique** insiste sur « l'importance que représente la mise en place d'une application de suivi numérique de contacts dont le contrôle souverain puisse être garanti aux citoyens français, voire européens, dès lors qu'il aura été statué sur ses qualités éthiques » ;
- **l'Académie de Médecine** a donné « un avis favorable à l'utilisation de smartphones pour le suivi du déconfinement ».

Ces prises de position sont extrêmement importantes car elles viennent de ceux qui sont le plus à même de juger de l'utilité d'un tel outil dans la lutte contre l'épidémie.

## **Comment feront les gens qui n'ont pas de smartphone ou qui ne sont pas à l'aise avec le numérique ?**

Les personnes qui ne sont à l'aise avec les outils numériques ou qui décident de ne pas télécharger StopCovid seront prises en charge ; l'identification des contacts est d'abord faite par les médecins et l'assurance maladie.

**Cependant, l'application a été conçue pour :**

- être accessible aux personnes en situation de handicap et être simple d'usage ;
- s'adapter aux situations particulières, notamment s'agissant du personnel hospitalier, du personnel au contact du public, etc ;
- maintenir un contact humain disponible par téléphone pour répondre aux inquiétudes et aux diverses questions.

Le taux d'équipement en smartphone a, par ailleurs, beaucoup progressé en France ces dernières années : il était de 77% en 2019. Il reste toutefois un nombre important de Français qui ne sont pas équipés, notamment parmi les personnes âgées. D'autres possibilités sont à l'étude pour les personnes sans smartphones (aide à l'équipement, mobilisation de solutions alternatives au smartphone).

## **On parle de 70% ou 80% d'utilisateurs pour qu'une telle solution soit efficace : n'est-il pas illusoire d'atteindre de tels niveaux d'utilisation ?**

L'application est utile dès les premiers téléchargements. Elle permet de gagner du temps. L'identification des contacts par les médecins et l'assurance maladie permet de prévenir votre entourage si vous êtes testé positif au Covid-19. StopCovid élargit la recherche aux personnes que vous avez croisées, et surtout à celles dont vous ne

connaissez pas l'identité (dans les transports en commun, les commerces, les lieux publics par exemple).

**Par conséquent, chaque téléchargement de StopCovid est une occasion supplémentaire de prévenir et d'être prévenu en cas de contact avec une personne contaminée.**

## **Que deviendra l'application après l'épidémie ?**

**Un principe fondateur de StopCovid est son caractère temporaire.** L'épidémie disparue, elle n'aura plus lieu d'exister. Par ailleurs, chacun peut décider, à tout moment, de désinstaller l'application. A ce titre, un comité de suivi et de contrôle sera mis en place et disposera d'un pouvoir d'arrêt de l'application. Enfin, l'application StopCovid est encadrée par un décret en Conseil d'Etat qui précise les conditions et les modalités de sa mise en œuvre.

# 3. Et techniquement, comment ça marche ?

## Fonctionnement général

Tout d'abord, l'application StopCovid repose **sur un téléchargement d'application et une utilisation volontaire**. Concrètement cela se traduit par le choix, pour l'utilisateur, de télécharger puis de mettre en œuvre l'application (installation de l'application, activation de la communication par Bluetooth, se déclarer positif au COVID-19 dans l'application) ou la possibilité de la désinstaller. Comme mentionné ci-dessus, aucune conséquence négative n'est attachée à l'absence de téléchargement ou d'utilisation de l'application.

StopCovid utilise le protocole ROBERT - pour ROBust and privacy-presERving proximity Tracing - qui permet, **grâce aux signaux Bluetooth émis par le téléphone d'une personne, de mémoriser l'historique de ses contacts, tout en respectant sa vie privée**. Les équipes de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ont publié samedi 18 avril 2020 le protocole ROBERT qui permet de comprendre comment l'application fonctionnera et quelles seront les données échangées.

Les principes de fonctionnement sont les suivants :

- **l'application permet de recueillir et conserver des historiques de proximité sans pouvoir identifier les utilisateurs**. L'historique de proximité est constitué des crypto-identifiants éphémères des smartphones des personnes rencontrées et utilisatrices de l'application. Ces crypto-identifiants sont générés lors du téléchargement de l'application pour chaque smartphone et sont renouvelés toutes les 15 minutes ;
- **l'application ne possède que son historique de proximité et aucune autre donnée ;**
- **l'application permet de partager avec un serveur central l'historique de proximité** lorsque l'utilisateur de l'application est diagnostiqué positif et rentre, de façon volontaire, une preuve de son diagnostic dans l'application ;
- **l'application vérifie auprès du serveur, à intervalles réguliers, si ses propres crypto-identifiants se trouvent parmi les crypto-identifiants disponibles sur le serveur**. Si c'est le cas, l'application affiche une notification à l'utilisateur. Si le téléphone de l'utilisateur n'est pas connecté en permanence au réseau internet mobile, l'application peut toujours continuer à évaluer la proximité entre deux smartphones grâce à l'utilisation du Bluetooth.

## L'application StopCovid repose-t-elle sur des solutions techniques étrangères ?

Le concept de suivi des contacts par le numérique est étudié partout dans le monde. Les modalités de suivi diffèrent grandement entre les pays. Entre outil sanitaire et liberté individuelle, **le Gouvernement a choisi en priorité de protéger la vie privée de ses concitoyens**.

Proposée après que la France a débuté ses travaux sur StopCovid, **la solution Apple-Google n'apporte pas les meilleures garanties en matière de respect de la vie privée et de protection des données de santé.** Le Gouvernement a donc écarté cette solution pour plusieurs raisons :

- les solutions proposées par Apple et Google reposent sur la transmission à tous les smartphones des pseudonymes des personnes diagnostiquées positives. Cela revient à dire qu'un diagnostic médical, même sous une forme encryptée, circule dans toutes les applications. **Les risques de faille sont très importants et des modèles d'attaques informatiques sont déjà disponibles sur le Web.** Le Gouvernement considère que la protection de la santé des Français est une mission qui relève exclusivement de l'État et non d'acteurs privés internationaux ;
- **la définition de l'algorithme de suivi de contacts et la capacité de l'autorité de santé à disposer de toutes les données statistiques, pour améliorer l'efficacité de son action,** ne peuvent donc être laissées entre les mains d'une autre entité que l'État : c'est une question de souveraineté sanitaire et technologique. C'est aussi la position du Conseil National du Numérique qui dans son avis du 24 avril 2020 recommande qu'une « telle application doit être unique et spécifiée par l'État afin de garantir sa souveraineté numérique. »

## Pour aller plus loin sur les éléments techniques

### Qui a développé l'application StopCovid ?

La France a fait le choix d'une solution souveraine développée **par le meilleur de la recherche française, qui ne dépend pas des choix d'une entreprise étrangère aussi performante soit elle.** La politique sanitaire est, du point de vue du Gouvernement, une prérogative souveraine qui relève de l'Etat. C'est à la puissance publique qu'il revient de faire les choix qu'elle estime être les meilleurs pour protéger les Françaises et les Français. Depuis le début du mois d'avril, le Ministère de la Santé, le Secrétariat d'État en charge du Numérique, en lien avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sont mobilisés. Inria est le pilote opérationnel du projet et collabore étroitement avec ses homologues européens, pour élaborer un protocole respectueux des libertés publiques. D'autres acteurs publics et privés sont également mis à contribution dont les experts de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), Santé Publique France, l'Inserm, CapGeminini, Orange, Dassault Systèmes, Lunabee Studio et Withings. Le projet StopCovid une fois lancé sera porté par le Ministère de la Santé.

### Qui stockera les données ?

**Les données sont stockées sur votre téléphone et elles sont chiffrées.** En cas de test positif, vous pourrez décider de partager sur le serveur du Ministère des Solidarités et de la Santé cet historique de proximité. Les personnes alertées n'auront aucune information sur le portable à l'origine de l'alerte ni sur son propriétaire. L'hébergement du serveur de l'application sera pris en charge par Outscale qui fait partie de l'équipe projet StopCovid. C'est à ce jour le seul prestataire d'hébergement qualifié SecNumCloud par l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (l'ANSSI). L'ANSSI a élaboré le référentiel SecNumCloud pour permettre la qualification de prestataires de services d'informatique en nuage, dit

Cloud. Le référentiel SecNumcloud conjugue des exigences relatives au prestataire de service d'informatique en nuage, à son personnel ainsi qu'à la localisation des données client au sein de l'Union européenne – échelle territoriale de référence – et le droit applicable à ces données.

### **Le Bluetooth est-il un protocole d'échange d'informations sécurisé ?**

**Le protocole de communication ROBERT, sur lequel repose l'application StopCovid, utilise le réseau sans fil de proximité Bluetooth pour construire un historique de contacts pseudonymisés.** Le protocole ROBERT a défini des spécifications techniques de communication par Bluetooth limitant la taille des informations transmises entre les téléphones disposant de l'application. Dans ce contexte, concernant le chiffrement des pseudonymes, l'utilisation de l'algorithme de chiffrement SKINNY-64/192 a été largement étudié par l'ANSSI et son analyse n'a révélé aucune faiblesse en termes de sécurité. Il offre, de plus, d'excellentes performances.

### **L'application va-t-elle techniquement fonctionner ?**

Le développement d'une telle application est techniquement complexe. Les travaux des équipes pilotés par Inria ont levé la plupart des barrières technologiques. En particulier, la question du calibrage du Bluetooth et de sa capacité à permettre l'estimation des distances entre deux téléphones, a été largement résolue, en coopération avec l'Allemagne qui a effectué des tests sur le sujet. Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour disposer d'un outil efficace techniquement.

### **D'un point de vue pratique : l'application consomme-elle beaucoup de batterie ?**

Il peut y avoir une consommation supérieure de la batterie qui entraîne une recharge supplémentaire. Les développements techniques actuels permettent néanmoins de limiter l'impact de ce problème.

### **Est-elle compatible avec Android et iOS ?**

Oui, l'application fonctionne et sera disponible sur Android et IOS.

## 4. Informer et accompagner vos habitants

### Une plateforme téléphonique est mise à disposition

Une plateforme téléphonique grand public (appel gratuit depuis un poste fixe en France) est mise à disposition afin **d'obtenir des informations et des précisions sur StopCovid : 0 800 130 000.**

Toutefois, il est à noter que cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si la personne présente les premiers signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux), **conseillez lui de rester chez elle et d'appeler son médecin.** Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, il convient d'appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre).

### Quelques idées et bonnes pratiques

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel pour accompagner la communication autour de l'application, apporter une information claire et vérifiée aux Français et favoriser son téléchargement.

#### Pour cela, il peut être utile de :

- Inscrire StopCovid dans le plan de déconfinement local mis en œuvre ;
- **Associer l'information sur StopCovid à la communication des autres gestes barrières** dans les transports, dans les lieux accueillants du public, etc. ;
- **Faire un kit StopCovid intégré lors de la distribution de masques ;**
- Faire une communication spécifique explicative aux associations de commerçants, aux associations de proximité, aux conseils de quartiers, et tout site public (musées , etc.) ;
- Prévoir une **présentation de l'application dans les bulletins d'informations ou magazines**, en faire mention sur les sites communaux et newsletters. Les ressources de communication nationale sont disponibles pour nourrir ces supports ;
- Diffuser les informations (ce mode d'emploi et le kit aidants) à tous les agents d'accueil, CCAS, MSAP et relais de service public afin qu'ils puissent renseigner la population ;
- Mobiliser des partenaires territoriaux thématiques : **communauté professionnelle territoriale de santé, conseil territorial de santé, centres de sant, transports**, etc dans la communication autour de l'utilité de l'application ;
- Prendre l'attache avec les professionnels de santé présents sur votre territoire car l'ensemble des informations relatives à StopCovid leur a été communiqué par l'intermédiaire des Agences régionales de santé, de l'Ordre des médecins et des Fédérations de médecins ;

- Proposer une délibération favorisant la diffusion de StopCovid sur son territoire.

## Les réseaux locaux à informer pour accompagner les Français

Les associations et les structures d'accompagnement ont joué un rôle inédit auprès des Français durant la crise sanitaire et ont mis en œuvre des actions de solidarité remarquables partout sur le territoire. **Dans ce cadre les équipes et les bénévoles de différentes associations pourront, à leur convenance et en lien avec les collectivités, apporter des renseignements sur StopCovid, de l'aide sur son téléchargement et son utilisation.**

Voici une liste non exhaustive des organisations qui pourraient être concernées et avec lesquelles des échanges ont été organisés par l'Etat :

- Secours Populaire ;
- ATD Quart Monde ;
- Croix Rouge ;
- UNCCAS ;
- France Médiation ;
- FACE ;
- Emmaüs Connect ;
- Resto du cœur ;
- Secours catholique ;
- Fondation Abbé Pierre ;
- Fédération centres sociaux ;
- UNIJ ;
- UNPIMMS ;
- Régies de quartier ;
- Services civiques ;
- Programme France Services ;
- Missions Locales ;
- Hubs territoriaux pour un numérique inclusif ;
- La coopérative des acteurs de la médiation numérique : la Mednum ;
- Voisin Malin ;
- Les Petits Débrouillards ;
- Les Pep ;
- Ligue de l'Enseignement ;
- Fédération Léo Lagrange ;
- Ville et banlieue ;
- Fédération des acteurs de la solidarité ;
- AFEV ;
- ...



## Le kit à destination des Aidants

Si vous souhaitez mobiliser les réseaux de proximité (CCAS, maisons de quartier, bibliothèques, associations, médiateurs numériques, etc.) pour accompagner le déploiement de StopCovid, **un kit est prévu et mis à disposition en annexe de ce mode d'emploi.**

Ces aidants de proximité seront sans doute interpellés par des habitants a minima dans 3 situations précises :

1. Obtenir de l'information claire et vérifiée sur l'application
2. Etre accompagné pour télécharger l'application sur un smartphone
3. Etre renseigné en cas de message indiquant qu'une personne testée positive a été rencontrée (situation de « cas contact »)

Le kit fournit propose des informations claires et précises sur chacune de ces 3 situations. Il peut être imprimé et/ou transmis numériquement.

# 5. Ressources disponibles pour s'informer

## En bref

- **La CNIL, a rendu un premier avis sur le projet d'application StopCovid, le 26 avril 2020. Ses conclusions sont les suivantes :**

*« Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise, la CNIL estime le dispositif conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) si certaines conditions sont respectées. Elle relève qu'un certain nombre de garanties sont apportées par le projet du Gouvernement, notamment l'utilisation de pseudonymes. La CNIL appelle cependant à la vigilance et souligne que l'application ne peut être déployée que si son utilité est suffisamment avérée et si elle est intégrée dans une stratégie sanitaire globale. Elle demande certaines garanties supplémentaires. Elle insiste sur la nécessaire sécurité du dispositif, et fait des préconisations techniques. Elle demande à pouvoir se prononcer à nouveau après la tenue du débat au Parlement, afin d'examiner les modalités définitives de mise en œuvre du dispositif, s'il était décidé d'y recourir. »*

- **La CNIL s'est également prononcée le 25 mai 2020 sur le projet de décret relatif à StopCovid et considère que :**

*« L'application utilisera des données pseudonymisées, sans recours à la géolocalisation, et ne conduira pas à créer un fichier des personnes contaminées. La CNIL constate que ses principales recommandations ont été prises en compte et estime ainsi que ce dispositif temporaire, basé sur le volontariat, peut légalement être mis en œuvre. »*

- **Par ailleurs le décret en Conseil d'Etat encadre strictement les modalités de fonctionnement de StopCovid et confirme ses finalités :**

*« (1) d'informer les personnes utilisatrices de l'application qu'il existe un risque qu'elles aient été contaminées par le virus du covid-19 en raison du fait qu'elles se sont trouvées à proximité d'un autre utilisateur de cette application ayant été diagnostiqué positif à cette pathologie ; (2) de sensibiliser les personnes utilisatrices de l'application, notamment celles identifiées comme contacts à risque de contamination, sur les symptômes de ce virus, les gestes barrières et la conduite à adopter pour lutter contre sa propagation ; (3) de recommander aux contacts à risque de contamination de s'orienter vers les acteurs de santé compétents aux fins que ceux-ci les prennent en charge et leur prescrivent, le cas échéant, un examen de dépistage. »*

## Les ressources générales de communication à votre disposition

- Le dossier de presse du projet StopCovid est disponible : [https://www.economie.gouv.fr/files/StopCovid/DP\\_Projet\\_StopCovid.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/StopCovid/DP_Projet_StopCovid.pdf) ;
- Un site internet dédié et une FAQ sont en ligne sur le site du ministère de l'Économie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/stopcovid> ;
- Un kit explicatif à destination des aidants est en annexe.

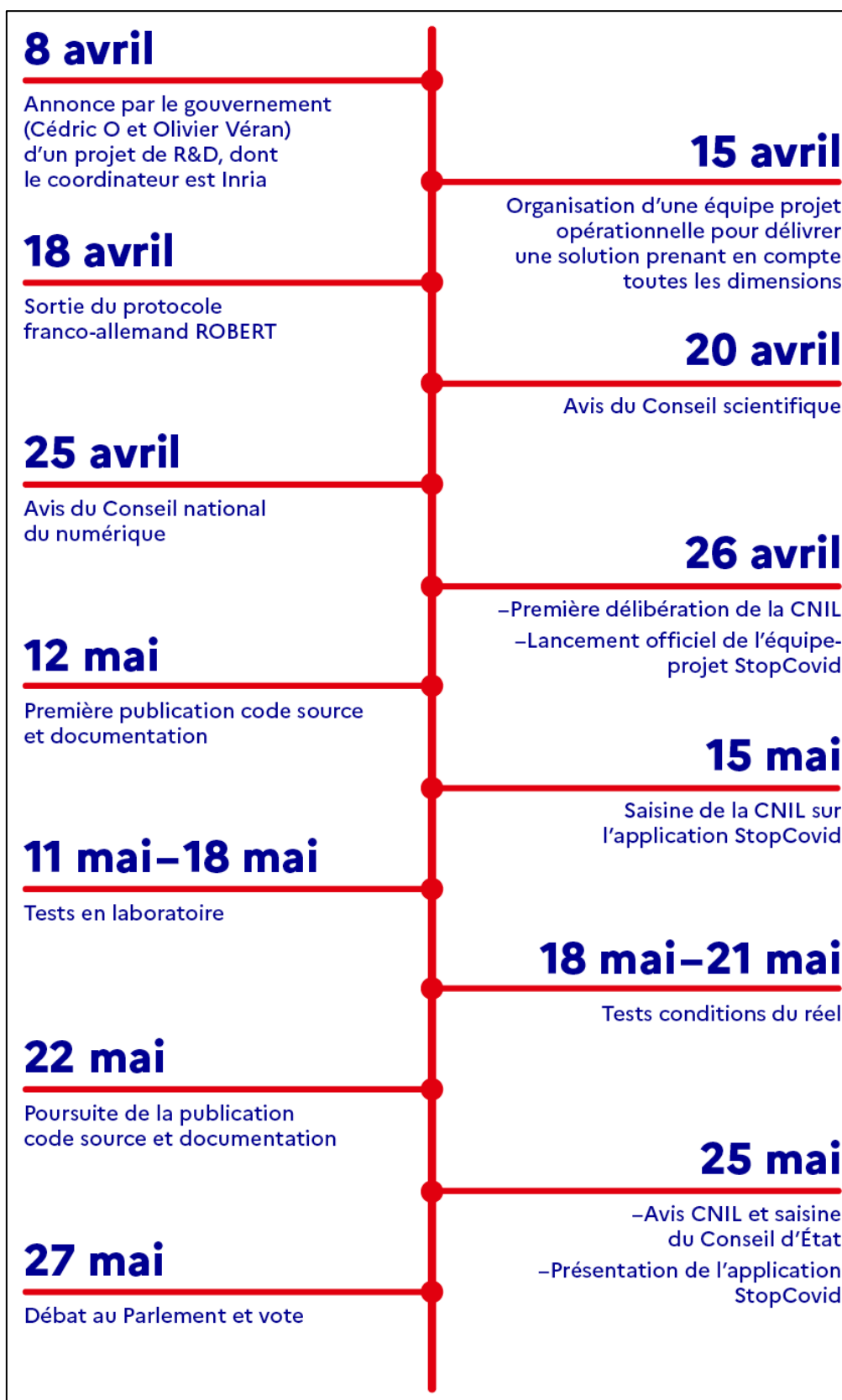
## Les ressources relatives à l'utilité de l'application

- Avis du conseil scientifique – 20 avril 2020 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_conseil\\_scientifique\\_20\\_avril\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_20_avril_2020.pdf)
- Avis de l'Académie de médecine – 22 avril 2020 : <http://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-nationale-de-medecine-lutilisation-de-smartphones-pour-le-suivi-du-deconfinement-du-covid-19-en-france/>
- Tribune scientifique, le Monde – 25 avril 2020 : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/25/tracage-numerique-pour-eviter-une-seconde-crise-sanitaire-il-faut-s-en-donner-les-moyens\\_6037732\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/25/tracage-numerique-pour-eviter-une-seconde-crise-sanitaire-il-faut-s-en-donner-les-moyens_6037732_3232.html)
- Avis du Conseil National de l'Ordre des Médecins – 25 avril 2020 : <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/enjeux-tracage-numerique>

## Les ressources « preuves des garanties » en matière de libertés publiques

- Première délibération de la CNIL – 26 avril 2020 <https://www.cnil.fr/fr/publication-de-lavis-de-la-cnil-sur-le-projet-dapplication-mobile-stopcovid>
- Deuxième délibération de la CNIL – 25 mai 2020 <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-rend-son-avis-sur-les-conditions-de-mise-en-oeuvre-de-lapplication-stopcovid>
- Avis du Conseil national du numérique – 25 avril 2020 <https://cnnumerique.fr/StopCOVID-Avis>
- Avis du Comité national Pilote d'Éthique du Numérique – 29 avril 2020 [https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/cnpen\\_communique\\_suivi\\_epidemiologique\\_-\\_2020-04-29.pdf](https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/cnpen_communique_suivi_epidemiologique_-_2020-04-29.pdf)
- Décret en Conseil d'État [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- Avis de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes : <https://csnp.fr/avis/>
- Publication code source – 12 mai 2020 : <https://www.inria.fr/fr/stopcovid-code-source>
- Protocole Robert : <https://www.inria.fr/fr/publication-du-protocole-robert>

## Un bref rappel du calendrier de développement de l'application



## 6. ANNEXES

### Annexe 1 : infographie portant sur les trois objectifs de StopCovid

# Pourquoi l'application StopCovid est-elle importante ?



**Je protège les autres** : si je suis malade, StopCovid me permet de prévenir les personnes que j'ai croisées, même celles que je ne connais pas.

Ces personnes pourront alors prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger leur entourage. Ainsi, j'aurais contribué à ralentir la propagation du virus et donc à sauver des vies.



**Je me protège** : StopCovid me permet d'être prévenu si j'ai été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19, même si je ne la connais pas. Cela me permet de me rapprocher au plus vite de mon médecin et de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger et protéger les autres.



**J'aide le personnel soignant** : en cassant la chaîne de transmission du virus, je contribue à soulager les personnels soignants.

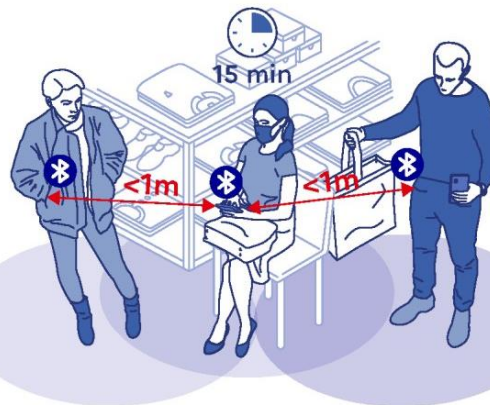
## Annexe 2 : infographie relative au fonctionnement StopCovid

### StopCovid Comment ça marche ?



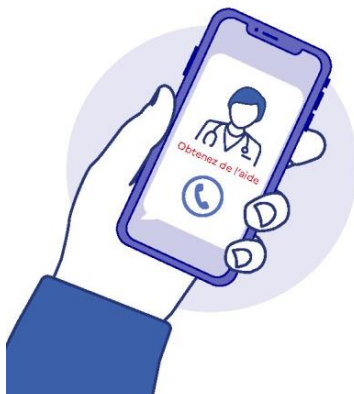
Sylvie, Justin et Johanna ont choisi d'installer l'application StopCovid sur leur téléphone.

Ils sont dans un commerce en même temps et restent plus de 15 minutes à moins d'un mètre de distance, l'application StopCovid enregistre de manière anonyme\* qu'ils se sont croisés grâce au Bluetooth de leur téléphone.



Johanna est testée positive au Covid-19, elle le signale volontairement sur son téléphone grâce à un code fourni avec le test.

Justin et Sylvie reçoivent un message sur leur téléphone indiquant qu'ils ont rencontré une personne testée positive et sont donc à risque.



Ils sont ensuite invités à consulter leur médecin qui leur prescrira un test si nécessaire. S'ils n'ont pas de médecin ou qu'ils n'arrivent pas à le joindre, le **0800 130 000** les orientera.

\* Les données sont pseudonymisées

Annexe 3 : kit à destination des aidants (7 pages)

# StopCovid

Accompagner les aidants  
à la prise en main  
de l'application



**GOVERNEMENT**

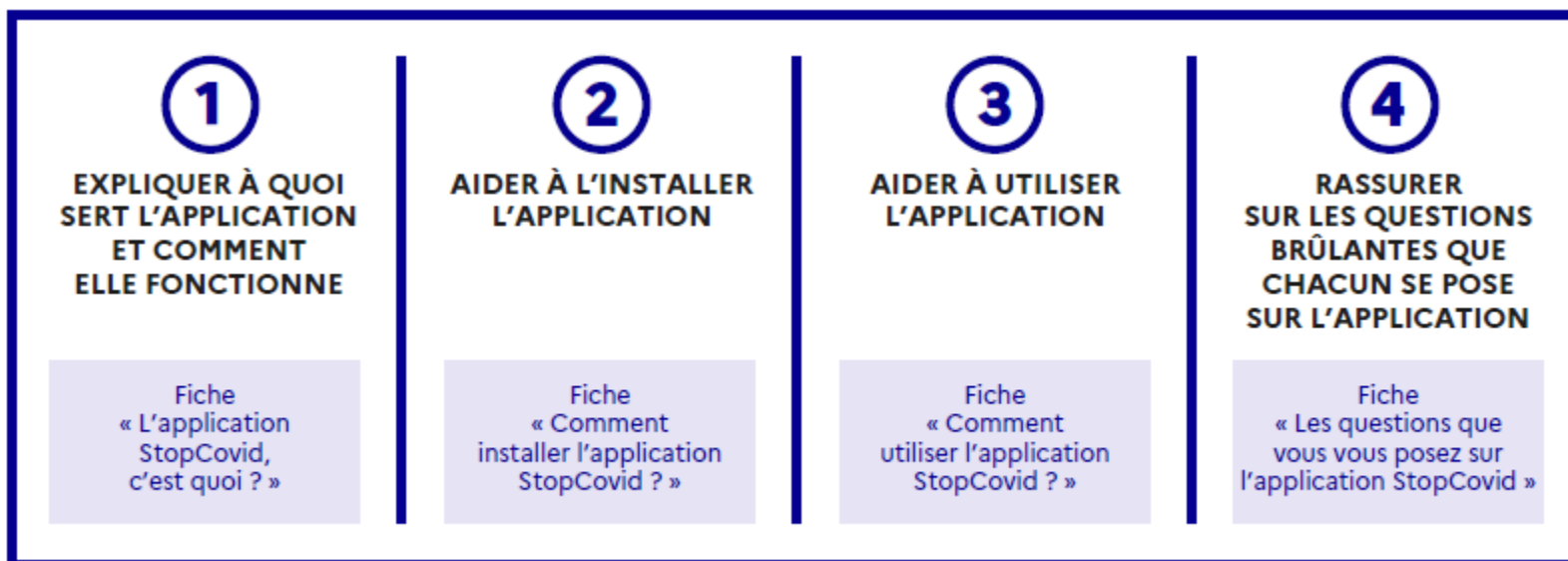
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Le ralentissement de la propagation du Covid-19 est l'affaire de tous.**

**En tant qu'aidant, vous êtes en première ligne** pour accompagner le déploiement de l'application StopCovid. Grâce à vous, les publics les plus en difficulté avec les outils numériques vont pouvoir prendre en main cette application et ainsi **contribuer à se protéger et à protéger les autres.**

Votre rôle de médiateur est tout particulièrement indispensable dans la **prise en main de cette application** mais aussi et surtout pour **rassurer vos publics et répondre à leurs questions, notamment sur les craintes liées à la protection des données personnelles.**

Ce kit apporte des informations claires et précises sous la forme de **4 fiches conçues pour être utilisées auprès de votre public.** Elles peuvent être imprimées ou consultées numériquement.



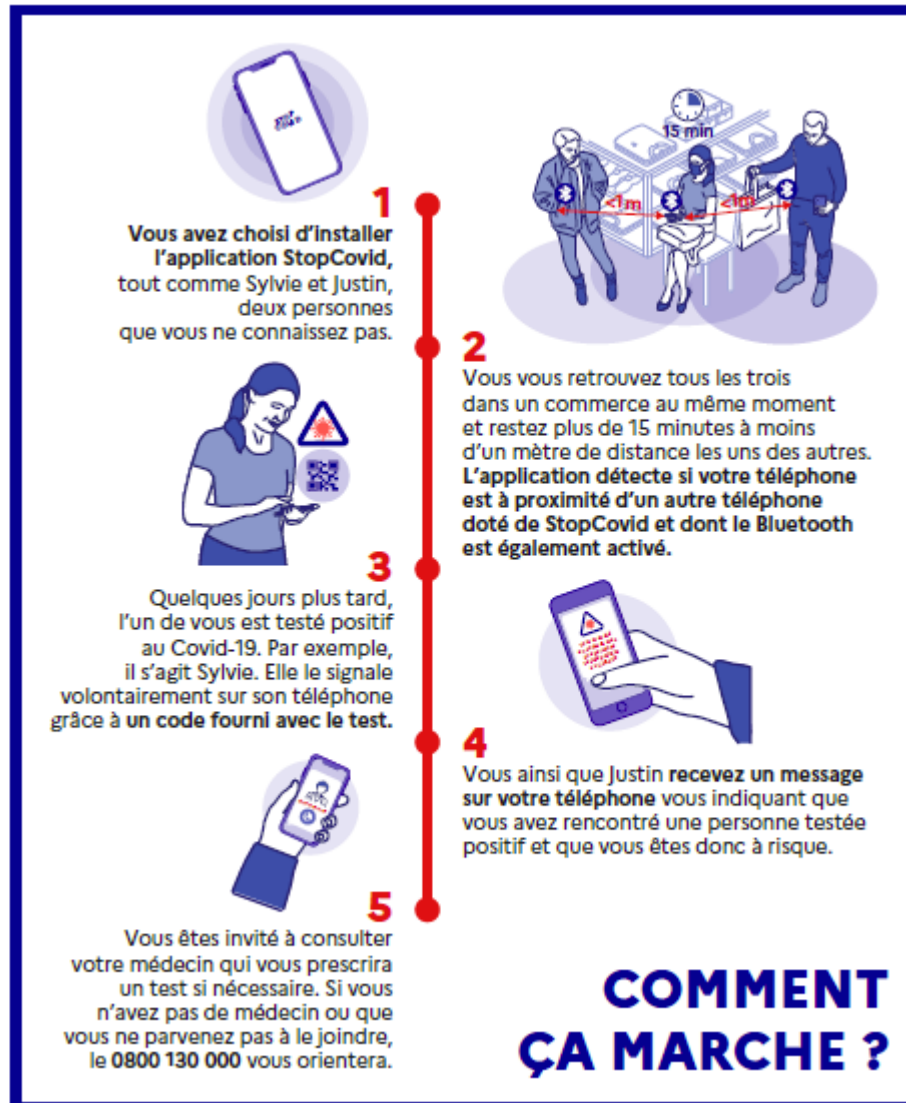


# 1 L'application StopCovid, c'est quoi ?

StopCovid est une application mobile vous prévenant immédiatement si vous avez été **en contact rapproché** dans les derniers jours avec une personne que vous ne connaissez pas et qui vient d'être testée positive au Covid-19. L'application participe donc à **casser la chaîne de transmission du virus**.

Utiliser l'application StopCovid permet de :

- Se protéger
- Protéger les autres
- Aider le personnel soignant



## ② Comment installer l'application StopCovid ?

### ÉTAPE 1

Recherchez l'application

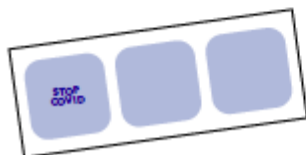


Sur votre smartphone, rendez-vous sur Play Store si vous avez un téléphone Android ou sur App Store si vous utilisez un iPhone.

#### Rechercher

Q StopCovid

Dans la barre de recherche, tapez le nom «StopCovid».



L'application StopCovid est alors proposée parmi une liste d'autres applications.

### ÉTAPE 2

Télécharger l'application

Play Store



Si vous êtes sur Play Store, il vous suffira d'appuyer sur le bouton **Installer**.

App Store



Si vous êtes sur App Store, appuyez sur le bouton **Obtenir** à droite de la page puis sur **Installer** pour télécharger l'application.

TÉLÉCHARGEMENT

L'application s'installe alors. Cela peut prendre plusieurs secondes.



StopCovid est installée. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur le bouton **Ouvrir** pour utiliser l'application. Vous pouvez ensuite retrouver StopCovid dans la liste des applications de votre smartphone.

### ÉTAPE 3

Activer le Bluetooth et autoriser les notifications



Pour que StopCovid fonctionne, vous devez :

- activer le Bluetooth
- autoriser l'application à utiliser le Bluetooth de votre téléphone
- autoriser l'application à vous envoyer des notifications.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez à tout moment supprimer les données vous concernant ou désinstaller l'application.

### 3 Comment utiliser l'application StopCovid ?

**Vous pouvez signaler si vous êtes testé positif au Covid-19, et protéger les autres :**

**1** Vous adoptez, d'abord et avant tout, les actions suivantes :



Le résultat de votre test est positif. Vous êtes atteint du Covid-19.



Vous vous isolez à votre domicile et portez un masque en présence d'autres personnes.



Vous surveillez votre état de santé et l'apparition de symptômes (prise de température quotidienne).



Si vous avez des difficultés à respirer, appelez immédiatement le 15 (ou le 114).

**2** Vous alertez les personnes que vous avez croisées sur l'application StopCovid :



Vous avez été testé positif au Covid-19. Vous recevez un code à usage unique avec votre résultat de test.



Vous choisissez de prévenir tous ceux que vous avez croisé dans les derniers jours, pendant plus de 15 min à moins d'1 mètre.



Ils sont immédiatement prévenus et peuvent sans délai être pris en charge par leur médecin (isolement et test).

**Vous êtes alerté si vous avez croisé une personne testée positive au Covid-19 :**

Vous recevez une notification lorsque vous avez croisé (dans les derniers jours pendant plus de 15 min à moins d'1 mètre) une personne qui vient d'être testée positive et qui est aussi utilisatrice de l'application :



Vous recevez une notification pour vous informer que vous avez été exposé à un risque.



Vous vous isolez et vous protégez ainsi vos proches.



Vous consultez votre médecin ou vous appelez le 0 800 130 000.



Vous êtes pris en charge par votre médecin.

#### QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

→ Pour obtenir des informations et des précisions sur StopCovid : 0 800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

→ En cas de signes graves avec des difficultés respiratoires ou un étouffement, appeler le 15 (ou le 114 en cas de difficultés à parler ou à entendre).

## 4 Les questions que vous vous posez sur l'application StopCovid

STOPCOVID  
RESPECTE  
MA VIE PRIVÉE



Bluetooth



Pas de géolocalisation

### Est-ce que je peux être suivi si j'utilise l'application ?

StopCovid ne pourra en aucun cas savoir où vous vous êtes rendu. L'application a besoin d'utiliser le Bluetooth de votre téléphone pour fonctionner : cette technologie ne vous géolocalise pas, elle détecte si votre téléphone est à proximité d'un autre téléphone doté de l'application StopCovid et dont le Bluetooth est également activé. L'objectif de l'application n'est donc pas de savoir où vous vous trouvez, mais simplement de repérer si vous vous avez croisé pendant plus de 15 min à moins d'1 mètre une personne testée positive au Covid-19. Néanmoins, l'activation du Bluetooth sur les téléphones Android nécessite d'accéder à votre position. Cette information n'est ni utilisée, ni stockée, ni échangée par StopCovid.



Pas d'accès aux données personnelles

### Ma vie privée est-elle respectée ? Est-ce que je vais être surveillé ?

StopCovid ne vous demande ni votre nom, ni votre adresse, ni votre numéro de téléphone mobile. Les données échangées sur l'application sont des pseudonymes qui sont renouvelés automatiquement toutes les 15 minutes et sont effacés au bout de 14 jours. Un pseudonyme est par exemple une suite de numéros, de lettres ou de signes, qui ne permet pas par elle-même d'identifier une personne. Ces pseudonymes ne permettent en aucun cas d'identifier une personne. Ce fonctionnement garantit le respect de votre vie privée.



Pseudonymes éphémères

### Si je me déclare positif au Coronavirus sur StopCovid, qui peut le savoir ?

Personne. Si vous êtes testé positif et que vous décidez de le partager avec l'application, cela permet d'alerter les téléphones des utilisateurs qui ont été à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes de votre téléphone. Cependant, ces personnes ne pourront pas savoir qui vous êtes. StopCovid leur envoie une notification et recommande aux utilisateurs de prendre contact avec leur médecin. StopCovid n'a pas vocation à perdurer après la crise sanitaire. Il s'agit uniquement d'un outil pour limiter la pandémie.

### Suis-je obligé d'utiliser l'application StopCovid ?

Non, évidemment. Personne ne peut vous obliger à télécharger l'application, vous demander de regarder si vous l'avez téléchargé ou vous demander de consulter les informations qu'elle contient. Cela n'aura aucune conséquence négative sur vous ou vos droits (votre liberté d'aller et venir, d'accéder aux soins, d'accéder à certains espaces publics ou à votre lieu de travail...). Néanmoins, en utilisant l'application StopCovid, vous participez à la lutte contre l'épidémie en limitant les risques de transmission du virus.

### Et si je n'ai pas de smartphone, comment je fais ?

Le Gouvernement étudie en ce moment diverses possibilités afin de rendre StopCovid accessible au plus grand nombre, notamment grâce à des dispositifs d'aide à l'équipement ou la mobilisation de solutions alternatives au smartphone.

### Qui est responsable de l'application StopCovid ?

Le Gouvernement est à l'initiative de l'application et c'est le Ministère des Solidarités et de la Santé qui en est responsable. Elle a été réalisée sous sa supervision ainsi que celle du Secrétariat d'Etat chargé du Numérique et rassemble de nombreux contributeurs : Inria, ANSSI, Capgemini, Dassault Systèmes, Inserm, Lunabee Studio, Ministère des Solidarités et de la Santé, Orange, Santé Publique France et Withings.

### Le fonctionnement de l'application est-il amené à évoluer ?

Oui. Aujourd'hui, StopCovid détecte une proximité entre deux utilisateurs de l'application si leurs téléphones se sont croisés pendant au moins 15 minutes à moins d'1 mètre de distance. C'est le modèle qui permet de définir une situation à risque si l'une des deux personnes est testée positive au Covid-19. Grâce aux données statistiques anonymes de l'application qui seront agrégées au niveau national, l'application StopCovid pourra être ajustée au fil du temps, et son efficacité améliorée.

## Consentement libre et éclairé

Avant de commencer à utiliser l'application, il est nécessaire de s'assurer que l'utilisateur effectue ses choix de manière libre et éclairée. Ce parcours est à votre disposition pour vous y aider.

- 1** Comprenez-vous à quoi sert l'application StopCovid ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°1 ↗
- 2** Comprenez-vous quelles informations sont échangées par l'application ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°4 ↗
- 3** Comprenez-vous que le Bluetooth est nécessaire pour que l'application fonctionne ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°2 ↗
- 4** Comprenez-vous pourquoi et dans quelle situation vous recevrez des notifications depuis l'application ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°3 ↗
- 5** Si vous êtes alerté d'un risque de contamination, comprenez-vous que StopCovid utilisera cette information pour vous inviter à vous isoler, à protéger vos proches et à consulter un médecin ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°3 ↗

- 6** Si vous êtes testé positif au Coronavirus, comprenez-vous à quoi cela servira de le déclarer dans l'application ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°3 ↗
  - 7** Comprenez-vous que StopCovid agrège des données statistiques anonymes au niveau national pour améliorer son efficacité ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°4 ↗
  - 8** Savez-vous qui est responsable et gère l'application StopCovid ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°4 ↗
  - 9** Comprenez-vous que le téléchargement de cette application est volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucune conséquence négative sur vous ou vos droits si vous ne la téléchargez pas ?  
Oui ↓ Non → Réponse dans la fiche n°4 ↗
- ↳ Téléchargez l'application StopCovid sur votre smartphone si vous le souhaitez.